

# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES PLOMB

**Référence : D-19332 - ALTAREA COGEDIM Parcelle CR 6**

Le 11/12/2019



Bien : **Maison individuelle 6**

Adresse : **Quartier la Pomone  
13100 AIX-EN-PROVENCE**

## PROPRIETAIRE

ALTAREA COGEDIM  
Les Carres de Lenfant, 140, avenue du 12  
juillet 1998  
13290 AIX-EN-PROVENCE


## DEMANDEUR

ALTAREA COGEDIM  
Les Carres de Lenfant, 140, avenue du 12 juillet  
1998  
13290 AIX-EN-PROVENCE

Date de visite : **28/11/2019**

Opérateur de repérage : **LEMONNIER PIERRE**

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES - AVANT DEMOLITION

<b>A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP</b>											
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>											
<b>B Objet du CREP</b>											
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives				<input type="checkbox"/> Avant la vente							
<input checked="" type="checkbox"/> Occupées				<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location							
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non											
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :											
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble				<input type="checkbox"/> Avant travaux							
<b>C Adresse du bien</b>						<b>D Propriétaire</b>					
Quartier la Pomone 13100 AIX-EN-PROVENCE						Nom : ALTAREA COGEDIM Adresse : Les Carres de Lenfant, 140, avenue du 12 juillet 1998 13290 AIX-EN-PROVENCE					
<b>E Commanditaire de la mission</b>											
Nom : ALTAREA COGEDIM						Adresse : Les Carres de Lenfant, 140, avenue du 12 juillet 1998 13290 AIX-EN-PROVENCE					
<b>F L'appareil à fluorescence X</b>											
Nom du fabricant de l'appareil : Niton						Nature du radionucléide : Cadmium 109					
Modèle de l'appareil : XLP300						Date du dernier chargement de la source : 26/10/2017					
N° de série : 18413						Activité de la source à cette date : 285 MBq - 3ans					
<b>G Dates et validité du constat</b>											
N° Constat : D-19332 - ALTAREA COGEDIM Parcelle CR 6 P						Date du rapport : 11/12/2019					
Date du constat : 28/11/2019						Date limite de validité : aucune dans le périmètre de la mission					
<b>H Conclusion</b>											
Classement des unités de diagnostic :											
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
108	13	12,04 %	92	85,19 %	3	2,78 %	0	0,00 %	0	0,00 %	
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence :											
- Fenêtres, volets et portes en bois + peinture											
<b>I Auteur du constat</b>											
<p style="text-align: center;">Signature</p>  <p style="font-size: small;">OESTERBAAI FRANCE 115 Bd de la Millière 13011 Marseille Tél. : 04 86 77 82 50 Mail : gpe@oesterbaai.fr Siret : 514 406 727 00032</p>				<p>Cabinet : OESTERBAAI FRANCE</p> <p>Nom du responsable : LEMONNIER Pierre</p> <p>Nom du diagnostiqueur : LEMONNIER PIERRE</p> <p>Organisme d'assurance : AON RISK SOLUTIONS</p> <p>Police : V0100096498</p>							

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1
<b>RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>3</b>
ARTICLES L. 4121-1 A 5, L. 4531-1 ET R. 4412-59 A 65 DU CODE DU TRAVAIL .....	3
SEUIL DE CONCENTRATION DE PLOMB DEFINI PAR L'ARRETE DU 19 AOUT 2011 .....	3
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....</b>	<b>3</b>
L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
Liste des locaux visités .....	4
Liste des locaux non visités .....	4
<b>METHODOLOGIE EMPLOYEE .....</b>	<b>4</b>
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5
<b>PRESENTATION DES RESULTATS .....</b>	<b>5</b>
<b>CROQUIS .....</b>	<b>6</b>
<b>RESULTATS DES MESURES .....</b>	<b>10</b>
<b>COMMENTAIRES .....</b>	<b>17</b>
<b>LES SITUATIONS DE RISQUE .....</b>	<b>17</b>
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	17
<b>OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>
NOTICE D'INFORMATION .....	18
CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	19
ASSURANCE .....	20

## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L. 4121-1 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail  
Seuil de concentration de plomb défini par l'arrêté du 19 août 2011

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **LEMONNIER PIERRE**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **B2C, 16 RUE EUGENE DELACROIX 67200 STRASBOURG**  
Numéro de Certification de qualification : **B2C - 0607**  
Date d'obtention : **28/11/2017**

### 2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : **T130746** Date d'autorisation : **04/11/2015**  
Nom du titulaire : **LEMONNIER PIERRE** Expire-le : **03/11/2020**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **LEMONNIER PIERRE**

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : **Niton** Concentration : **0,71 mg/cm<sup>2</sup>**  
N° NIST de l'étalon : **SRM 2574** Incertitude : **0,08 mg/cm<sup>2</sup>**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	28/11/2019	1
En fin du CREP	189	28/11/2019	1
Si une remise sous tension a lieu	-	-	-

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Coordonnées : **NC**  
Nom du contact : **NC**

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Non communiquée**  
Nombre de bâtiments : **1**

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **Quartier la Pomone**  
**13100 AIX-EN-PROVENCE**  
Type : **Maison individuelle 6**  
Référence Cadastre : **NC**

### 2.7 Occupation du bien

L'occupant est  Propriétaire  
 Locataire  
 Sans objet, le bien est vacant  
Nom de l'occupant si différent du propriétaire :  
Nom :

## 2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
1	Toiture	Sans
2	Façades extérieures	Sans
3	Jardin et extérieurs	Sans
4	Annexe	Sans
5	Abri WC jardin	Sans
6	Salon	RDC
7	Séjour Cuisine	RDC
8	WC 1	RDC
9	buanderie	RDC
10	hall	RDC
11	Escalier	Entresol
12	Chambre 2	1er
13	Chambre 3	1er
14	Chambre 4	1er
15	Chambre 5	1er
16	Dégagement 1	1er
17	SDB 2	1er
18	Chambre 1	RDC
19	SDB 1	RDC

## 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

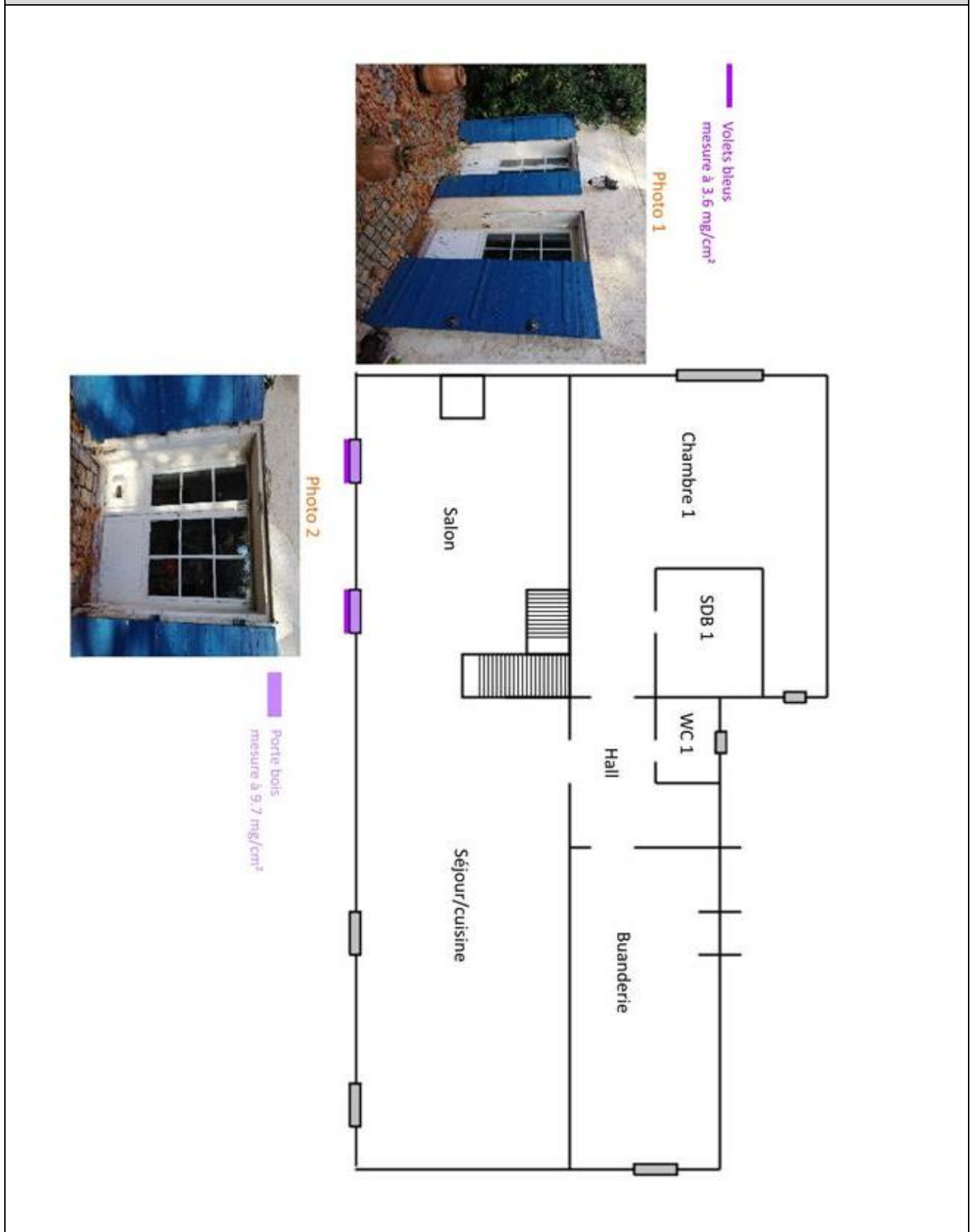


## 5 CROQUIS

### Plan de zonage parcelle 6



Cartographie positive présence plomb RDC





### Cartographie positive présence plomb R+1

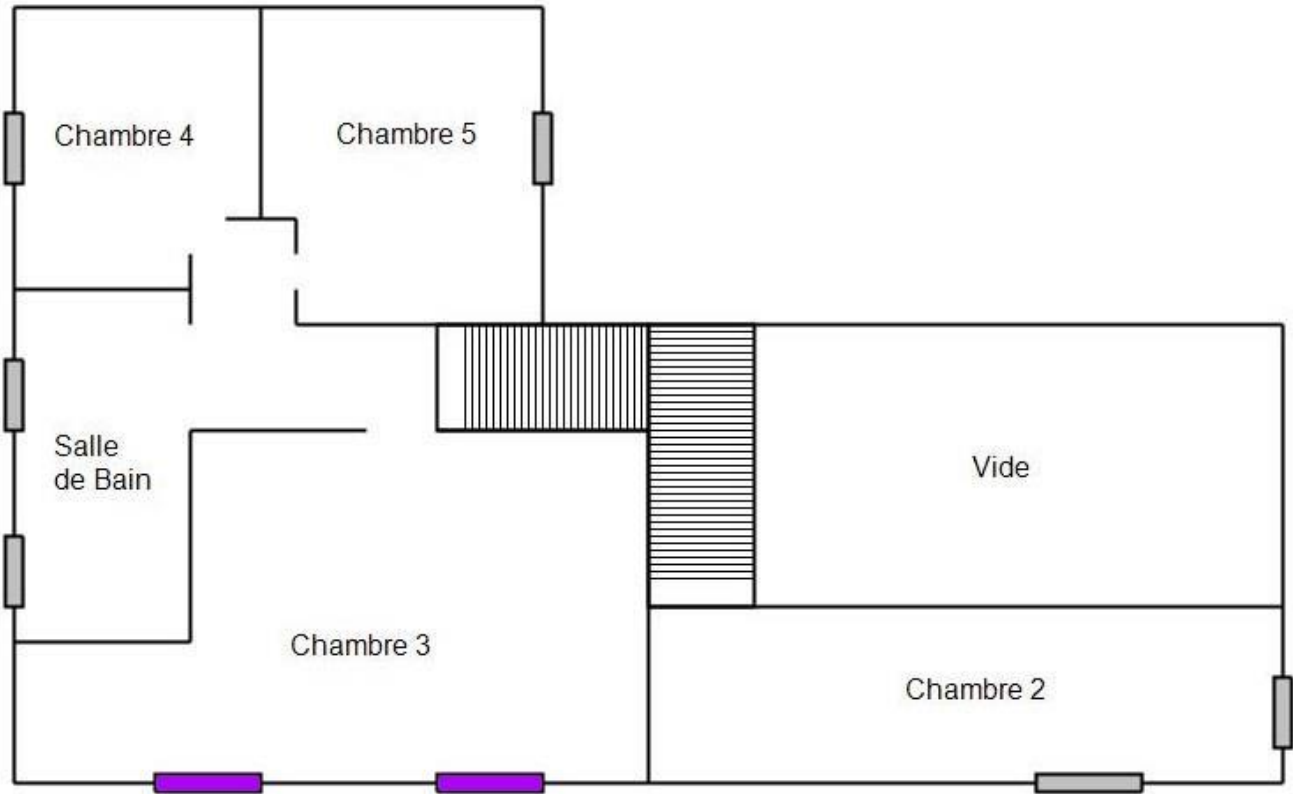


Photo 3



Fenêtres bois  
mesure à 3.2 mg/cm<sup>2</sup>

Cartographie présence de plomb ANNEXE

Photo 1



Annexe photos cartographie plomb

Photo 2



Photo 3



## 6 RESULTATS DES MESURES

Local : Toiture										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
4	Toutes zones	toiture	charpente bois		- de 1 m	ND		0,16	0	
5					+ de 1 m	ND		0,55		
6	Toutes zones	toiture	mortier colle de tuiles		- de 1 m	ND		0,25	0	
7					+ de 1 m	ND		0,27		
2	Toutes zones	toiture	tuiles		- de 1 m	ND		0,09	0	
3					+ de 1 m	ND		0,54		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>3</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Façades extérieures										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
14	Toutes zones	2 volets bleus de porte RDC	Bois	Peinture bleu	- de 1 m	ND		3,6	1	
10	Toutes zones	ensemble des grilles de fenêtres	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
11					+ de 1 m	ND		0,53		
12	Toutes zones	ensemble des volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,49	0	
13					+ de 1 m	ND		0,36		
8	Toutes zones	murs de façades 1 ere couche	Enduit crépi	beige	- de 1 m	ND		0,28	0	
9					+ de 1 m	ND		0,42		
15	Toutes zones	murs de façades 2 eme couche	Enduit crépi	blanc	- de 1 m	ND		0,09	0	
16					+ de 1 m	ND		0,45		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Jardin et extérieurs										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
17	Toutes zones	ensemble des clotures	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	
18					+ de 1 m	ND		0,27		
21	Toutes zones	murs mitoyens	Enduit crépi		- de 1 m	ND		0,08	0	
22					+ de 1 m	ND		0,1		
19	Toutes zones	Portail	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0	
20					+ de 1 m	ND		0,15		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>3</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Annexe										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
23	Plafond	toiture plaques ondulées fibrociment	Fibrociment		- de 1 m	ND		0,09	0	
24					+ de 1 m	ND		0,02		
	Sol	Plancher	Béton	Non peint						Non peint
25	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,65	0	
26					+ de 1 m	ND		0,62		
	Toutes zones	Murs	Béton	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>4</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Abri WC jardin										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
27	Plafond	toiture plaques ondulées fibrociment	Fibrociment		- de 1 m	ND		0,1	0	
28					+ de 1 m	ND		0,32		
	Sol	Plancher	Béton	Non peint						Non peint
29	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0	
30					+ de 1 m	ND		0,56		
	Toutes zones	Murs	Béton	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>4</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Salon (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
33	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
34					+ de 1 m	ND		0,12		
37	Plafond	poutre bois	Bois		- de 1 m	ND		0,22	0	
38					+ de 1 m	ND		0,07		
35	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	orange 25 / 25	- de 1 m	ND		0,58	0	
36					+ de 1 m	ND		0,47		
41	Toutes zones	Ensemble des 2 portes fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		9,7	1	
31	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,63	0	
32					+ de 1 m	ND		0,09		
39	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	orange	- de 1 m	ND		0,09	0	
40					+ de 1 m	ND		0,23		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>



Local : Séjour Cuisine (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
42	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
43					+ de 1 m	ND		0,09		
44	Plafond	poutre bois	Bois		- de 1 m	ND		0,21	0	
45					+ de 1 m	ND		0,44		
46	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	orange 25 / 25	- de 1 m	ND		0,09	0	
47					+ de 1 m	ND		0,37		
48	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
49					+ de 1 m	ND		0,45		
54	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
55					+ de 1 m	ND		0,1		
56	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
57					+ de 1 m	ND		0,32		
50	Toutes zones	Murs	Faïence (colle)	marron 10 / 10	- de 1 m	ND		0,09	0	
51					+ de 1 m	ND		0,1		
52	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	orange	- de 1 m	ND		0,51	0	
53					+ de 1 m	ND		0,11		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : WC 1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
58	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
59					+ de 1 m	ND		0,09		
60	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	orange 25 / 25	- de 1 m	ND		0,1	0	
61					+ de 1 m	ND		0,55		
	Toutes zones	Ensemble Conduits et tuyauterie	PVC	Non peint						Non peint
62	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0	
63					+ de 1 m	ND		0,1		
64	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
65					+ de 1 m	ND		0,08		
66	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
67					+ de 1 m	ND		0,46		
68	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	orange	- de 1 m	ND		0,1	0	
69					+ de 1 m	ND		0,37		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : buanderie (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
70	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
71					+ de 1 m	ND		0,35		

72	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	orange 25 / 25	- de 1 m	ND		0,24	0	
73					+ de 1 m	ND		0,13		
74	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0	
75					+ de 1 m	ND		0,1		
76	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
77					+ de 1 m	ND		0,25		
78	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,67	0	
79					+ de 1 m	ND		0,34		
80	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	orange	- de 1 m	ND		0,26	0	
81					+ de 1 m	ND		0,29		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : hall (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
82	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,01	0	
83					+ de 1 m	ND		0,44		
84	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	orange 25 / 25	- de 1 m	ND		0,51	0	
85					+ de 1 m	ND		0,35		
86	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
87					+ de 1 m	ND		0,67		
88	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,63	0	
89					+ de 1 m	ND		0,08		
90	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	orange	- de 1 m	ND		0,22	0	
91					+ de 1 m	ND		0,27		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Chambre 1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
175	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,03	0	
176					+ de 1 m	ND		0,02		
163	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	orange 25 / 25	- de 1 m	ND		0,44	0	
164					+ de 1 m	ND		0,4		
165	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
166					+ de 1 m	ND		0,1		
167	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
168					+ de 1 m	ND		0,48		
169	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
170					+ de 1 m	ND		0,62		
173	Toutes zones	Murs	Faïence (colle)	marron 10 / 10	- de 1 m	ND		0,48	0	
174					+ de 1 m	ND		0,42		
171	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	orange	- de 1 m	ND		0,09	0	
172					+ de 1 m	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : SDB 1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
177	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,02	0	
178					+ de 1 m	ND		0,34		
179	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	blanche 15 / 15	- de 1 m	ND		0,23	0	
180					+ de 1 m	ND		0,61		
	Toutes zones	Ensemble Conduits et tuyauterie	PVC	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	PVC	Non peint						Non peint
181	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
182					+ de 1 m	ND		0,7		
183	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
184					+ de 1 m	ND		0,41		
185	Toutes zones	Murs	Faïence (colle)	blanche 10 / 10	- de 1 m	ND		0,39	0	
186					+ de 1 m	ND		0,28		
187	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	blanche	- de 1 m	ND		0,22	0	
188					+ de 1 m	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Escalier (Entresol)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
92	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
93					+ de 1 m	ND		0,42		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
94	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	blanche 15 / 15	- de 1 m	ND		0,18	0	
95					+ de 1 m	ND		0,3		
	Toutes zones	garde corps	Bois	Non peint						Non peint
96	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,55	0	
97					+ de 1 m	ND		0,16		
98	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	blanche	- de 1 m	ND		0,11	0	
99					+ de 1 m	ND		0,49		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Chambre 2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
104	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,66	0	
105					+ de 1 m	ND		0,49		
102	Plafond	poutre bois	Bois		- de 1 m	ND		0,52	0	
103					+ de 1 m	ND		0,25		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
106	Toutes	Ensemble des	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	

107	zones	fenêtres			+ de 1 m	ND		0,39		
108	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0	
109					+ de 1 m	ND		0,14		
100	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,65	0	
101					+ de 1 m	ND		0,32		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre 3 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
110	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
111					+ de 1 m	ND		0,67		
112	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	tomette	- de 1 m	ND		0,66	0	
113					+ de 1 m	ND		0,55		
114	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,2	1	
115	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,56	0	
116					+ de 1 m	ND		0,62		
117	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,54	0	
118					+ de 1 m	ND		0,26		
119	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	orange	- de 1 m	ND		0,44	0	
120					+ de 1 m	ND		0,51		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre 4 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
121	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
122					+ de 1 m	ND		0,14		
123	Plafond	poutre bois	Bois		- de 1 m	ND		0,09	0	
124					+ de 1 m	ND		0,12		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
125	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,17	0	
126					+ de 1 m	ND		0,54		
127	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
128					+ de 1 m	ND		0,09		
129	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
130					+ de 1 m	ND		0,15		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre 5 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
131	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
132					+ de 1 m	ND		0,1		



133	Plafond	poutre bois	Bois		- de 1 m	ND		0,26	0	
134					+ de 1 m	ND		0,19		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
135	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
136					+ de 1 m	ND		0,1		
137	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
138					+ de 1 m	ND		0,09		
139	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
140					+ de 1 m	ND		0,03		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Dégagement 1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
141	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
142					+ de 1 m	ND		0,68		
143	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	orange 25 / 25	- de 1 m	ND		0,14	0	
144					+ de 1 m	ND		0,51		
145	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
146					+ de 1 m	ND		0,56		
147	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,62	0	
148					+ de 1 m	ND		0,06		
149	Toutes zones	Plinthes	Plinthes (colle)	orange	- de 1 m	ND		0,1	0	
150					+ de 1 m	ND		0,56		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : SDB 2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
151	Plafond	Plafond	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
152					+ de 1 m	ND		0,3		
153	Sol	Plancher	Carrelage (colle)	multicolore	- de 1 m	ND		0,08	0	
154					+ de 1 m	ND		0,51		
	Toutes zones	Ensemble Conduits et tuyauterie	PVC	Non peint						Non peint
161	Toutes zones	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
162					+ de 1 m	ND		0,06		
155	Toutes zones	Ensemble des portes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
156					+ de 1 m	ND		0,51		
157	Toutes zones	Murs	Enduit plâtre	Lisse + peinture	- de 1 m	ND		0,49	0	
158					+ de 1 m	ND		0,41		
159	Toutes zones	Murs	Faïence (colle)	beige 20 / 20	- de 1 m	ND		0,09	0	
160					+ de 1 m	ND		0,12		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

## LEGENDE

<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite
	<b>MG</b> : au Milieu à Gauche	<b>C</b> : au Centre	<b>MD</b> : au Milieu à Droite
	<b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé	<b>NV</b> : Non visible	
	<b>EU</b> : Etat d'usage	<b>D</b> : Dégradé	

## 7 COMMENTAIRES

Néant

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :  Oui  Non

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

## 10 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



Accréditation  
n°4-0557  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Bureau Contrôle Certification

N° de certification  
**B2C - 0607**

**CERTIFICATION**  
attribuée à :

**Monsieur Pierre LEMONNIER**  
Dans les domaines suivants :

<p><b>Certification Amiante :</b> Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.</p>
<span><b>Obtenu le :</b> 28/11/2017</span> <span><b>Valable jusqu'au :</b> 27/11/2022*</span>
<p>Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
<p><b>Certification Amiante avec mention :</b> Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels.- Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C - Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement</p>
<span><b>Obtenu le :</b> 01/03/2018</span> <span><b>Valable jusqu'au :</b> 27/11/2022*</span>
<p>Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
<p><b>Certification Termites :</b> Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole</p>
<span><b>Obtenu le :</b> 28/11/2017</span> <span><b>Valable jusqu'au :</b> 27/11/2022*</span>
<p>Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
<p><b>Certification Gaz :</b> Etat de l'installation intérieure de gaz</p>
<span><b>Obtenu le :</b> 28/11/2017</span> <span><b>Valable jusqu'au :</b> 27/11/2022*</span>
<p>Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
<p><b>Certification Electricité :</b> Etat de l'installation intérieure d'électricité</p>
<span><b>Obtenu le :</b> 28/11/2017</span> <span><b>Valable jusqu'au :</b> 27/11/2022*</span>
<p>Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
<p><b>Certification Plomb :</b> Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)</p>
<span><b>Obtenu le :</b> 28/11/2017</span> <span><b>Valable jusqu'au :</b> 27/11/2022*</span>
<p>Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
<p><b>Certification DPE :</b> Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.</p>
<span><b>Obtenu le :</b> 22/12/2017</span> <span><b>Valable jusqu'au :</b> 21/12/2022*</span>
<p>Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>

Fait à STRASBOURG, le 01 mars 2018

Responsable qualité,  
Sandrine SCHNEIDER



\*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.  
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : [www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)

16 rue Eugène Delacroix • 67200 STRASBOURG • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : [b.2.c@orange.fr](mailto:b.2.c@orange.fr) • [www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)



## ASSURANCE



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, Aon, courtiers en assurances à Rotterdam, confirmons avoir établi la police d'assurance suivante:

Numéro de police : V0100096498

Preneur : Kiwa Compliance International B.V.

Assuré : Oesterbaai France

Somme assurée : EUR 2.500.000,00 par sinistre, dommages corporels et matériels confondus et EUR 5.000.000,00 par année d'assurances

EUR 1.000.000,00 par sinistre, dommages corporels et immatériels pur confondus pour le client, et EUR 2.000.000,00 par année

Assureur : 100% HDI-Gerling Industrie Versicherung AG, Directie voor Nederland

Date d'effet : Le 1<sup>er</sup> Janvier 2019

Prochaine échéance : Le 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Durée du contrat : Un an avec tacite reconduction annuelle

Police d'assurance responsabilité civile, numéro V0100096498 par Aon aux conditions générales.  
En cas de différences entre le texte de la police et le texte du présent document, le texte de la police prévaudra.

Fait à Rotterdam, 4 janvier 2019  
Aon



**Aon Risk Solutions**  
P.O. Box 518, 3000 AM Rotterdam | Admiraliteitskade 62, 3063 ED Rotterdam, The Netherlands  
t +31 (0)10 448 8911 | aon.nl  
Aon Nederland | Trade register Rotterdam 24061634 | VAT NL 8006.78.746.B.01  
BIC: RABONL2U | IBAN: NL81RABO0633026417 | FATCA Notice: please go to Aon.com/FATCA to obtain the Aon NL W-8BIMY .



The General Terms and Conditions of Aon apply to all services performed by Aon.  
The General Terms and Conditions can be viewed at [www.aon.nl/algemeen/voorwaarden](http://www.aon.nl/algemeen/voorwaarden) and will be sent free of charge upon request.

160009